

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS



Déclaration de Maladie

N° P19- 045972

45405

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3792 Société : R A M
 Actif Pensionné(e) Autre : CDB RETRAITÉ
 Nom & Prénom : HASHIM AKBAR
 Date de naissance : 12.02.1948
 Adresse : 11, RUE JABAL BOUHEBLANE C.I.L. CASA
 Tél. : 066 312 8664 Total des frais engagés : 1705,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/08/2020
 Nom et prénom du malade : NADIA CHRAÏBI Age : 65 ans
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Dermatoses
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 20 OCT. 2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 28 / 10 / 2020

Signature de l'adhérent(e) :

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
 Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
 La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
 L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
 En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
 Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diagnostic et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
 Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
 Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Docteur Imane MARKOUCH

Dermatologue - Vénérologue

Diplômée de l'UFR Pierre et Marie Curie-Paris VI

Ancienne interne des hôpitaux de Paris

الدكتورة إيمان مركوش

إختصاصية في أمراض الجلد و التناسل

خريجة كلية بيير و ماري كوري باريس 6

طبيبة بمستشفيات باريس سابقا

Casablanca le : 27 AOUT 2020

Dr CHRAÏBI Nadia Ghom

Bolem sanguin

NPS 19

Ferritinémie

TSHul

2004 Vit D.

Laboratoire Bif Anzarane
117, Bd. Bir Anzarane
CASABLANCA

Docteur Imane MARKOUCH
Dermatologue - Vénérologue
224, Rue 14 Mandarouna Ain Chock - Casablanca
Tél: 05 22 87 58 43

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Bir Anzarane
 117, Bd Bir Anzarane 20 100 Maarif Casablanca
 Tél : 05 22 99 46 63/ 05 22 25 82 05 Fax : 05 22 98 09 11

ICE : 001748386000083
 Patente : 35870583
 IF : 01006693
 CNSS : 7070999

Compte bancaire : BNCI Casa Normandie
 RIB : 013 780 01802 000329 001 80 48

INPE : 093001196

Casablanca le : 25-09-2020

Mme Nadia CHRAIBI

FACTURE N°	2009251033
------------	------------

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang		
9105	FORFAIT DE SECURITE POUR ECHANTILLON SANGUIN	E25	E
0154	Ferritine	E0	E
0163	TSH	B250	B
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B250	B
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	B80	B
		B450	B

Total de B : 1030

TOTAL DOSSIER	1405.20 DH
---------------	------------

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille quatre cent cinq dirhams vingt centimes


 Laboratoire Bir Anzarane
 117, Bd. Bir Anzarane
 CASABLANCA



Mme CHRAIBI Nadia
Réf : 2009251033

Page 2 / 2

HORMONOLOGIE

T.S.H: 1.53 mUI/L (0.25-5.00)
(Chimiluminescence/Cobas6000)

Fin du compte rendu



Biologistes Responsables :
- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901

Dossier Validé par :

Dr N. Baaj
Pharmacien/Biologiste



Prescripteur : Dr IMANE MARKOUCH

Dossier ouvert le : 25-09-2020 09:45

Edité le : 28-09-2020

Réf : 2009251033

Mme CHRAIBI Nadia

Page 1 / 2

Compte Rendu d'Analyse

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 N°2 020/85901

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

Sysmex XT2000

NUMERATION

Leucocytes :	11 150	/mm ³	(4 000-10 000)
Hématies :	4.87	M/mm ³	(3.80-5.40)
Hémoglobine :	13.6	g/100ml	(12.0-16.0)
Hématocrite :	42.1	%	(35.5-45.5)
VGM :	86.4	μ ³	(80.0-99.0)
TCMH :	27.9	pg	(27.0-33.0)
CCMH :	32.3	g/100ml	(29.0-36.0)

FORMULE

Polynucléaires Neutrophiles :	69.4	%	(40.0-75.0)
Soit:	7 738	/mm ³	(2 000-7 500)
Polynucléaires Eosinophiles :	1.4	%	(1.0-4.0)
Soit:	156	/mm ³	(100-400)
Polynucléaires Basophiles :	0.3	%	(0.0-1.0)
Soit:	33	/mm ³	(0-150)
Lymphocytes :	23.0	%	(20.0-45.0)
Soit:	2 565	/mm ³	(1 500-4 000)
Monocytes :	5.9	%	(2.0-12.0)
Soit:	658	/mm ³	(200-800)

PLAQUETTES

Plaquettes :	210 000	/mm ³	(150 000-400 000)
VMP:	11.6	fl	

PROTEINES SPECIFIQUES

Ferritine :	89.5	μg/l	(20.0-200.0)
-------------	------	------	--------------

VITAMINES

Vitamine D total (Roche):	14.4	ng/ml	(30.0-100.0)
(Cobas 6000)	36.0	nmol/l	(75.0-250.0)

Laboratoire Bir Anzarane
117, Bd. Bir Anzarane
CASABLANCA

Dr. N. BAAJ
Pharmacien/Biologiste

Biologistes Responsables :

- Dr. A. AZEDDOUG

- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901